

CONSEIL MUNICIPAL DE NOISY-LE-ROI
DELIBERATION N° 2023-03-04-04

Date de convocation : 28 mars 2023
Date d'affichage : 5 avril 2023

SUBVENTIONS COMMUNALES VERSEES AUX ASSOCIATIONS ET AU CCAS POUR L'ANNEE 2023

Nombre d'élus : 27
Présents : 21
Représentés : 6
Votants : 26

L'an deux mille vingt-trois, le 3 avril, le conseil municipal de Noisy-le-Roi, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc TOURELLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 21

Marc TOURELLE, Géraldine LARDENNOIS, Patrick KOEBERLE, Marie-Hélène HUCHET, Marie-France AGNOFE, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Marc TIMSIT, Dominique SERVAIS, Roch DOSSOU, Jean-Michel RAGUENES, Jérôme DUVERNOY, Jean-François VAQUIERI, Salvador-Jean LUDENA, Armelle LUCAS de PESLOUAN, Cyrille FREMINET, Loïc FLICHY, Pauline LACLEF, Frédéric RAVEAU, Sylvvy HAUFF, Magali PRADEL, Michel BOISRAME

Absents ayant donné pouvoir : 6

Christophe MOLINSKI a donné pouvoir à Marc TOURELLE
Delphine FOURCADE a donné pouvoir à Géraldine LARDENNOIS
Dominique JAILLON a donné pouvoir à Dominique SERVAIS
Audrey de FORNEL a donné pouvoir à Patrick KOEBERLE
André BLUZE a donné pouvoir à Michel BOISRAME
Catherine DOTTARELLI a donné pouvoir à Magali PRADEL

Secrétaires de séance :

Marie-France AGNOFE et Dominique SERVAIS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi N°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

VU la loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-7 et L.2131-11 ;

VU l'avis de la Commission Finances réunie le 27 mars 2023 ;

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à l'adoption des subventions à verser par la Commune pour l'année 2023 aux associations et au C.C.A.S. ;

ENTENDU l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à la majorité (2 abstentions : Michel BOISRAME, André BLUZE)

1) DECIDE d'attribuer pour l'année 2023 les subventions suivant le tableau ci-joint :

Nom de l'organisme	BP 2023
Fonction 024 - Aide aux associations (autres)	16 750,00
ADAMY - Ass des Anciens Maires et Adjointes des Yvelines	150,00
UNC Section 78	600,00
Souvenir Français	1 000,00
COMITE D'ACTIVITES CULTURELLES	3 000,00
AMICALE FRANCO-ALLEMANDE	800,00
YVELINES BEERS FESTIVAL	2 600,00
ECOLE PEINTURE ET SCULPTURE	500,00
BAILLY NOISY ACCUEIL VILLE FRANCO	1 100,00
CEDRE LOISIRS	735,00
CULTURA SCIENCES BAILLY NOISY	1 000,00
RENAISSANCE DU PATRIMOINE	1 800,00
LE RIDEAU ROUGE	965,00
ROND POINT	2 500,00
Fonction 048 - Coopération Internationale	6 000,00
COMITE DE JUMELAGE	6 000,00
Fonction 201 - Enseignement - Apprentissage	200,00
ASSOCIATION SOUTIEN SCOLAIRE BAILLY/NOISY	200,00
Fonction 211 - Ecole Maternelle	700,00
Coopérative scolaire Maternelle La Fontaine	315,00
Coopérative scolaire Maternelle Kergomard	385,00
Fonction 212 - Ecole élémentaire	4 149,00
Coopérative scolaire élémentaire Le Cèdre	2 223,00
Coopérative scolaire élémentaire Jules VERNE	1 926,00
Fonction 222 - Enseignement du deuxième degré	2 997,00
COLLEGE QUINTINIE	2 997,00
Fonction 313 - Bibliothèque	14 000,00
LECTURE ET CULTURE	14 000,00
Fonction 30 - Sports	33 890,00
ASS SFCBN	7 200,00
ASSOCIATION BASKET NOISY BAILLY	3 600,00
ASSOCIATION DE PETANQUE	300,00
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE DE LA QUINTINIE	1 000,00
ASTTBN (TENNIS DE TABLE)	2 000,00
BADMINTON	340,00
CERCLE D ESCRIME	1 000,00
JUDO CLUB DE BAILLY-NOISY LE ROI	1 000,00
CLUB GYMNIQUE	1 100,00
OLYMPIQUE CLUB DE BAILLY	2 000,00
RUGBY CLUB YVELINES	700,00
TAI JITSU	1 000,00
TENNIS CLUB	3 600,00
TENNIS CLUB - SECTION COLLEGE QUINTINIE	750,00
VELO CLUB	800,00
YOGA MEDITATION	800,00
TRAIL	5 000,00
PIROUETTE	600,00
GOLF EN VAL DE GALLY	600,00
PROVISION FORUM DES ASSOCIATION	500,00
Fonction 338 - Autres activités pour les jeunes	34 823,00
EMAJE	30 000,00
SCOUTS UNITAIRE DE France	2 500,00
SCOUTS ET GUIDE DE France	2 323,00
Sous-Total Association	113 509,00
Fonction 420 - Actions sociales	427 739,00
Centre Communal d'Actions Sociales	427 739,00
Total	541 248,00

2) **PRECISE** qu'en application de l'article L.2131-11 du Code général des Collectivités Territoriales, n'a pas pris part au vote de certaines subventions :

- Jérôme DUVERNOY

3) **DIT** que la dépense est inscrite au budget primitif de l'exercice 2023 adopté ce jour et imputée au chapitre 65, articles 657362 (C.C.A.S.) et 65748 (associations).

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits
A Noisy-le-Roi, le 3 avril 2023

Le Maire
Marc TOURELLE



Je soussigné, Marc TOURELLE, Maire de Noisy le Roi,
Certifie le caractère exécutoire de la présente

